



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 121041

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le problème du remplacement des professeurs des écoles en cas d'absence ; cette dernière ne pose pas de problème, si elle est limitée à une seule journée et qu'elle ne fait pas l'objet d'un remplacement. Il en est tout autrement lorsqu'elle dure une ou plusieurs semaines, car le non-remplacement du professeur dans un tel cas a des conséquences particulièrement dommageables pour le parcours scolaire de l'enfant. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les statistiques dont dispose son ministère sur les délais de remplacement des enseignants absents pour l'académie de Limoges.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121041

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2812